



# Formulaire d'inscription Concours des maisons & jardins fleuris 2024

La commune de La Forêt-Fouesnant renouvelle cette année, en partenariat avec la Société d'Horticulture et d'Art Floral de Quimper, l'opération « Jardins et maisons fleuris ».

Vous embellissez et fleurissez votre cadre de vie ?

Participez au concours  
et **inscrivez-vous avant le 31/05/2024**

Visite du jury le mardi 18 juin 2024 au matin

***Cette participation est gratuite. Il vous suffit de compléter la fiche d'inscription ci-après et de la remettre au :***

*Mairie de la Forêt-Fouesnant  
18 rue Charles de Gaulle  
29940 LA FORÊT-FOUESNANT  
**asso@foret-fouesnant.bzh**  
Ou 02.98.51.43.15.*



## Que cherche à apprécier le jury ?

L'embellissement floral et végétal est un élément essentiel d'appréciation, toutefois la note privilégie la qualité plutôt que la quantité. Elle se décompose comme suit :

### Composition paysagère et associations végétales 20 points

Composition d'ensemble : choix varié de végétaux et de plantes adaptées aux spécificités du Finistère, recherche d'originalité dans les compositions, bonne intégration dans l'environnement.

### Couleurs et formes 20 points

Equilibre et harmonie dans les couleurs, volumes et surfaces.

### Pérennité des compositions 20 points

Recherche de l'intérêt décoratif toute l'année.

### Etat d'entretien et mise en valeur du patrimoine 20 points

Entretien général de l'espace et mise en valeur du patrimoine : allées, pelouses, végétaux, haies, clôtures, murets, mobilier de jardin, pots, jardinières...

### Mise en place de techniques alternatives 20 points

*Dans l'optique d'une meilleure prise en compte de l'environnement, les Points suivants en considération :*

Utilisation de paillage, de plantes couvre-sols, de plantes mieux adaptées aux contraintes climatiques, réserve d'eau de pluie, arrosage raisonné, compostage, désherbage alternatif, absence de désherbage chimique, absence de plantes invasives...

Les participants au concours s'engagent à autoriser le jury à entrer, le cas échéant, dans leur propriété afin de permettre une meilleure appréciation des techniques alternatives. Ils jugeront en fonction des éléments visibles et mesurables lors de la visite.

Les lauréats des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories seront présentés au concours intercommunal.

La 1<sup>ère</sup> catégorie est l'unique catégorie à être retenue à l'échelon départemental.

*La date de passage et /es conditions climatiques seront bien entendu prises en compte.*



## Formulaire d'inscription Concours des « Maisons & Jardins Fleuris » 2024 à remettre à votre mairie avant le 31 mai 2024

Nom ..... Prénom .....

Tél. ....

Mail .....@.....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville .....

Adresse de la maison ou du jardin à concourir (si différente)  
.....

*S'inscrit dans la catégorie suivante (cochez une seule case) :*

- 1<sup>er</sup> catégorie** : Etablissements accueillant la clientèle touristique (hôtels, restaurants, locations saisonnières labellisées ou classées, campings privés, équipements touristiques, commerces et services...).
- 2<sup>ème</sup> catégorie** : Balcons, terrasses, fenêtres très visibles de la rue.
- 3<sup>ème</sup> catégorie** : Espaces jardinés privés très visibles de la rue.
- 4<sup>ème</sup> catégorie** : Espaces jardinière public créant un lien social (écoles, incroyables comestibles, embellissons la ville, maisons de retraite, jardins familiaux, petit patrimoine).
- 5<sup>ème</sup> catégorie** : Espaces jardinés privés non visibles de la rue (jardins, exploitations agricoles).
- 6<sup>ème</sup> catégorie** : Jardins potagers.

**Autorise**

**N'autorise pas**

**La mairie de la Forêt-Fouesnant à la prise de photos et à leur publication sur tout support de communication.**

*Et autorise les jurys à entrer, le cas échéant dans ma propriété.*

Fait à ..... Le .....

Signature